



SAINT-JEANNET
Porte des Baous

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS AU MAIRE

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

Le samedi 4 juillet 2020 à 10 heures
Place de l'Église

Communication : Convocation à la séance de désignation des délégués pour les élections sénatoriales

Ordre du jour :

- 1. Installation du conseil municipal élu le 28 juin 2020**
(Rapporteur : Monsieur le Doyen)
- 2. Installation du conseil municipal élu le 28 juin 2020 : Election du Maire**
(Rapporteur : Monsieur le Doyen)
- 3. Installation du conseil municipal élu le 28 juin 2020 : Détermination du nombre d'Adjoints au Maire**
(Rapporteur : Madame le Maire)
- 4. Installation du conseil municipal élu le 28 juin 2020 : Délai de présentation des listes de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire**
(Rapporteur : Madame le Maire)
- 5. Installation du conseil municipal élu le 28 juin 2020 : Election des Adjoints au Maire**
(Rapporteur : Madame le Maire)
- 6. Installation du conseil municipal élu le 28 juin 2020 : Information sur la charte des élus**
(Rapporteur : Madame le Maire)

Vous trouverez, ci-joint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse présentant les affaires, qui seront soumises à délibération lors de cette réunion.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

NOTA BENE :

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le lieu habituel des séances du conseil municipal a été déplacé exceptionnellement Place de l'Église pour permettre au public d'assister à la séance.

Attention nombre de places limité, port du masque obligatoire.

**M. Jean-Michel SEMPERE,
Maire de Saint-Jeannet**

